DÉLIBÉRATION N°CP 2021-374
DU 22 SEPTEMBRE 2021

PROGRAMMES D'AIDE À LA SÉCURISATION ET À LA RÉNOVATION DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - TROISIÈME RAPPORT POUR L'ANNÉE 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" ;

VU la délibération n° CR 2017-79 du 19 mai 2017 relative au rapport cadre relatif au programme d'aide à la rénovation et à l'extension des établissements privés sous contrat d'association ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2017-231 du 5 juillet 2017 relative au programme d'aide à la sécurisation des lycées privés sous contrat d'association et au programme d'aide à la rénovation des lycées privés sous contrat d'association ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission des lycées ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-374 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide de soutenir au titre du programme de rénovation des lycées privés sous contrat d'association le projet détaillé dans la fiche-projet figurant en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 58 590,18 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la conclusion d'une convention avec son bénéficiaire conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 2017-231 du 5 juillet 2017 et autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à la signer.

Affecte à ce titre une autorisation de programme de 58 590,18 € disponible sur le chapitre 902 « enseignement », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-009 (122009) « participation à la rénovation des lycées privés », action 12200901 « participation à la rénovation

des lycées privés » du budget 2021.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1125800-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Annexe - Fiche-projet renovation

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-374

DOSSIER N° 21008396 - 95-VILLIERS LE BEL-ROBERT BLUM-RENOVATION-LT

Dispositif : Aide à la rénovation des établissements privés sous contrat d'association (mise en sécurité, accessibilité handicapés, mise aux normes des demi-pensions ...) (n° 00000300)
Délibération Cadre : CR2017-79 du 19/05/2017
Imputation budgétaire : 902-223-20422-122009-100
Action : 12200901- Participation à la rénovation des lycées privés

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable	117 180,36 € TTC	50,00 %	58 590,18 €
		Montant total de la subvention	58 590,18 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ROBERT BLUM (ORT)
Adresse administrative : 32 AVENUE DE CHOISIEL
95400 VILLIERS-LE-BEL
Statut Juridique : Lycée Privé
Représentant : Monsieur Jean-Paul FREVA, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2021 - 1 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Création d'une surface de restauration supplémentaire, rénovation du système de chauffage, réfection des toitures du bâtiment B et d'une partie du lycée, réfection de sanitaires sur le bâtiment A, et création de vestiaire pour le gymnase.

Effectif total : 641

dont :
- 140 sur la partie lycée technologique ;
- 200 sur la partie lycée général ;
- 301 sur la partie collège.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Montant total des travaux : 536 518, 65 €

Montant des travaux relatifs à la partie lycée technologique : 117 180,36 €
Seuil maxi 50% : 58 590,18 €
Subvention proposée : 58 590,18 €

Localisation géographique :

- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Montant des travaux	117 180,36	100,00%
Total	117 180,36	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	58 590,18	50,00%
ORT	58 590,18	50,00%
Total	117 180,36	100,00%